

Soldat !

En cas de capture par l'ennemi, tu dois savoir que :

1° Les Conventions Internationales ne permettent pas à l'ennemi d'exiger de toi d'autres indications que celles qui figurent sur cette carte d'identité.

2° Tous renseignements que tu donnerais sur les Unités, les emplacements, les noms des chefs, mettraient en péril la vie de tes camarades et de ta famille.

Tu te rendrais coupable de **TRAHISON**.

3° Tu ne dois emporter au combat ni livret militaire, ni papiers personnels, ni lettres.

4° En refusant de parler, tu t'honores toi-même, tu conserves une conscience nette à tes propres yeux et à ceux de tes Chefs et de ton Pays, et tu finis par forcer le respect de l'ennemi.

ARMÉE FRANÇAISE

CARTE d'IDENTITÉ

POUR USAGE EXCLUSIF EN 1^{re} LIGNE

Correspond au Livret Matricule N°.....

— à la Fiche Signalétique N°.....

GRADE (sans mention d'arme):

1^{ère} classe

NOM: PINAT

PRÉNOM: Pierre

NÉ LE: 23 janvier 1923

A: Le Chaffal (Drôme)

SITUATION de FAMILLE: célibataire

RELIGION: catholique

PROFESSION: cultivateur

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

M. Pinat Raphaël

Le Chaffal

(Drôme)

SIGNALEMENT

Taille: 1 m 70

Visage: ovale

Cheveux: blonds

Yeux: bleus

Signes particuliers

Croupe sanguin

PHOTO

Signature:

INDICATIONS CERTIFIÉES CONFORMES

DATE: 28 Mars 1945

SIGNATURE:

GRADE:

(Pas de cachet spécifiant l'Unité)